



**ACTIONS CONCERTÉES POUR
RENFORCER LA LUTTE CONTRE
LA COLLUSION ET LA CORRUPTION**
Synthèse des actions

Synthèse des actions

Le ministère des Transports et le Secrétariat du Conseil du Trésor présentent des actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption. Ces actions, qui s'inscrivent dans la foulée du rapport de l'Unité anticollusion, consolideront la capacité interne des organisations publiques, notamment celle du ministère des Transports, à remplir leur mission tout en optimisant leur gestion contractuelle.

CES ACTIONS SONT REGROUPÉES SOUS QUATRE AXES :

1. Un meilleur contrôle des coûts et de la qualité et une plus grande imputabilité du secteur privé ;
2. L'affirmation d'un leadership en matière d'expertise ;
3. De nouvelles initiatives pour prévenir et détecter la collusion, et protéger l'intégrité des contrats publics ;
4. Un renforcement du cadre de gestion contractuelle.

Légende des couleurs :

N°

Actions mises de l'avant par le Secrétariat du Conseil du trésor

N°

Actions mises de l'avant par le ministère des Transports

N°

Actions mises de l'avant conjointement par le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Transports

ACTIONS POUR L'AXE 1 Un meilleur contrôle des coûts et de la qualité et une plus grande imputabilité du secteur privé	ÉCHÉANCE	RECOMMANDATIONS UNITÉ ANTICOLLUSION
1 Le rehaussement de l'imputabilité des firmes de génie-conseil et des entrepreneurs en redéfinissant des sanctions applicables aux firmes de génie-conseil en cas d'erreurs, d'omissions ou de qualité insuffisante des services et d'un mécanisme d'imputation des coûts de travaux de construction supplémentaires découlant notamment des erreurs dans les plans et devis.	D'ici décembre 2012	8, 9, 20, 25, 35, 36, 37, 42 et 43
2 La proposition de modifications législatives visant à sanctionner les entreprises réclamant indûment des sommes supplémentaires dans le cadre d'un contrat public.	Juin 2012	25
3 L'élaboration d'un cadre de gestion pour les projets d'infrastructure inférieurs à 40 M\$, inspiré de la <i>Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique</i> et adapté aux projets de 5 M\$ à 40 M\$. Un processus intégré de gestion de projet et de suivi de l'infrastructure sur son cycle de vie sera mis en place.	Avril 2012	20
4 Le ministère des Transports s'est doté d'une démarche ministérielle de gestion de projets basée sur une approche reconnue sur le plan international (Project Management Institute) et adaptée au contexte ministériel de gestion des projets routiers.	En continu d'ici avril 2014	7 et 20
5 La création de bureaux de projets qui serviront à tout projet d'infrastructure au sein des ministères et organismes publics qui réalisent des projets de moins de 40 M\$.	Avril 2012	20

ACTIONS POUR L'AXE 2 L'affirmation d'un leadership en matière d'expertise	ÉCHÉANCE	RECOMMANDATIONS UNITÉ ANTICOLLUSION
6 L'ajout de 970 ETC au MTQ sur un horizon souhaité de cinq ans, en fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre, pour répondre aux besoins des secteurs de vulnérabilité indiqués dans le rapport de l'UAC.	En continu d'ici avril 2015	7, 8 et 34
7 Le MTQ sera exempté, jusqu'à nouvel ordre, de la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et de l'actuel gel d'embauche.	En application	7
8 La mise en place d'un processus accéléré d'embauche pour certaines classes d'emplois en difficulté de recrutement (rareté de la main-d'œuvre ou difficulté d'attraction), notamment pour les ingénieurs et les techniciens des travaux publics.	Hiver 2012	7
9 Les ressources internes du MTQ assumeront la réalisation des activités liées à la connaissance, au suivi de l'état, au maintien et à l'amélioration du réseau routier.	En continu d'ici avril 2016	7 et 8
10 La création d'un service spécialisé en structures à Montréal et d'un bureau des projets stratégiques.	En continu d'ici décembre 2012	7
11 Le développement de pôles d'expertise dans divers domaines, notamment l'estimation de la valeur des honoraires professionnels et des coûts de travaux, l'analyse des bordereaux de soumission, l'évaluation et la gestion des risques (portée, échéancier, coûts) à chaque étape de la réalisation des projets routiers et l'analyse des modifications aux contrats (avenants).	En continu d'ici avril 2013	7, 8, 20, 21, 22, 24 et 25

<p>12 La vérification des travaux réalisés par les firmes de génie par des ressources spécialisées du MTQ tant aux étapes de planification et de préparation de projet, de conception des plans et devis que de surveillance des travaux de construction.</p>	<p>En continu d'ici avril 2015</p>	<p>7, 8, 20, 25, 29 et 36</p>
<p>13 Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'attraction et de rétention du personnel.</p>	<p>D'ici avril 2012, puis en continu</p>	<p>7</p>
<p>14 L'implantation d'une approche de transfert d'expertise et d'accompagnement du personnel pour l'accompagnement du personnel en début de carrière (organisation apprenante).</p>	<p>D'ici avril 2012, puis en continu</p>	<p>7</p>

ACTIONS POUR L'AXE 3 De nouvelles initiatives pour prévenir, détecter la collusion et protéger l'intégrité des contrats publics	ÉCHÉANCE	RECOMMANDATION UNITE ANTICOLLUSION
15 La mise en opération, le 1 ^{er} juin 2012, d'un registre afin de rendre inadmissibles aux contrats publics les contractants qui ont été déclarés coupables de certaines infractions, notamment en matière de crime économique, de crime lié à la collusion et à la corruption et de fraude fiscale.	Juin 2012	1
16 La modification des documents types d'appels d'offres par l'introduction d'une attestation de probité en y intégrant l'attestation anticollusion.	Novembre 2011	19
17 Le renforcement de la Direction des enquêtes et de l'analyse de marchés au MTQ.	D'ici 2013, puis en continu	7, 15, 30, 31, 32, 33, 34, 44 et 45
18 Les consortiums en services professionnels et de génie seront tenus de divulguer la composition et la répartition des honoraires entre les firmes.	Avril 2012	20 et 26
19 La mise sur pied d'un comité conjoint et permanent (MTQ – UPAC) de prévention et de détection de la collusion dans le domaine de la construction routière.	En cours	1, 4, 5, 12, 19, 32, 33, 44 et 45
20 La transmission systématique à tous les employés qui quittent la fonction publique ou qui se prévalent d'un congé pour travailler dans le secteur privé, d'un avis écrit leur rappelant les principes éthiques et indiquant qu'il ne leur est pas permis de travailler à leur compte ou pour un employeur dans une opération où ils étaient alors impliqués.	Hiver 2012	1, 4 et 6
21 Une communication au moment de l'embauche de nouveaux employés rappelant les principes éthiques et les règles de déontologie qui s'appliquent et leur engagement écrit d'en respecter les termes.	Hiver 2012	1, 4 et 6

<p>22 La mise en ligne d'une capsule de sensibilisation aux principes d'éthique et aux règles de déontologie, accessible à tous les employés de la fonction publique.</p>	Hiver 2012	1, 2 6, 20 et 28
<p>23 Le MTQ procèdera à l'analyse systématique des bordereaux de soumission et collaborera avec le SCT pour l'examen de la possibilité et des conséquences de rejeter automatiquement toute offre comportant un article problématique.</p>	Après avril 2012	22, 23 et 24
<p>24 L'ajustement de la <i>Politique de gestion contractuelle concernant les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics</i> dans le but de donner des directives sur la communication avec les entreprises qui se sont procuré les documents d'appels d'offres, mais qui n'ont pas présenté de soumission.</p>	Décembre 2011, mais déjà réalisé au MTQ	2 - 27
<p>25 La proposition de modifications à la réglementation afin de permettre à un organisme public de rejeter, selon certaines conditions, une soumission anormalement basse.</p>	Juin 2012	21, 22 et 23
<p>26 La proposition de modifications à la réglementation afin d'exiger qu'une seule soumission puisse être déposée par une entreprise et ses personnes liées afin d'éviter de recevoir plus d'une soumission de la part d'une même entreprise sous différentes raisons sociales.</p>	Juin 2012	N/A
<p>27 La proposition de modifications aux politiques de gestion contractuelle visant à assurer le respect des dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.</p>	Décembre 2011	1 - 2
<p>28 La tenue d'activités de formation et la sensibilisation à l'éthique publique.</p>	D'ici 2012, puis en continu	4
<p>29 En collaboration avec l'Unité permanente anticorruption (UPAC), la mise en œuvre d'un programme de formation à la détection de situation de collusion pour les employés du MTQ, lequel sera déployé à l'ensemble des intervenants en gestion contractuelle du gouvernement.</p>	MTQ : automne 2011 ; autres organismes : avril 2012	4, 5 et 45

ACTIONS POUR L'AXE 4 Un renforcement du cadre de gestion contractuelle	ÉCHÉANCE	RECOMMANDATIONS UNITÉ ANTICOLLUSION
30 La proposition de modifications législatives visant à obliger chaque organisme public à désigner un responsable de l'application des règles contractuelles.	Juin 2012	1
31 La proposition d'une politique de gestion contractuelle comportant des lignes de conduite et de bonnes pratiques qu'un organisme public devrait appliquer lors de la prise de décision devant mener à l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires pour la réalisation d'un contrat ou de celles devant mener à une modification du contrat initial.	Décembre 2011	25
32 La proposition d'un resserrement des règles applicables en matière de surveillance des travaux.	Décembre 2011	N/A
33 La proposition de modifications à la réglementation afin d'exiger que les organismes publics publient le montant final de chaque contrat sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAO) y inclus, par le fait même, le montant total des dépenses supplémentaires, le cas échéant.	Juin 2012	1 et 32
34 La proposition d'une modification réglementaire en vue d'accélérer la publication des contrats de gré à gré sur le SEAO.	Juin 2012	1 et 32
35 La mise en place d'un système de soumission électronique.	2014	12, 21, 22, 23 et 24
36 L'optimisation des processus d'acquisition dans une perspective de favoriser une saine concurrence.	Progressive- ment jusqu'en décembre 2013	10, 11, 13, 14, 15, 16 et 17
37 Le renforcement de l'évaluation du rendement des fournisseurs.	D'ici avril 2012, puis en continu	35, 36, 37, 38, 39 et 43
38 Le resserrement du processus de traitement des réclamations par la mise en place d'un mécanisme de consultation des juristes ayant pour objectif la validation de la responsabilité respective des différents acteurs	D'ici décembre 2012	29, 40, 41 et 42

concernés (firmes de génie-conseil et entrepreneurs) et la recommandation d'actions à prendre.		
39 Le déploiement du programme de qualification des entrepreneurs en travaux de structures complexes qui tient compte de la compétence et de l'expertise pour d'autres catégories de travaux.	Décembre 2013	18